

**MAIRIE DE MARTEL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-verbal de la séance du mardi 27 janvier 2026**  
**Validé en séance du conseil municipal du 31 mars 2026**

\*\*\*\*

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19      Présents : 12      Votants : 18

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 22 janvier 2026 adressée par le maire Yannick OUBREYRIE, et sous la Présidence de Monsieur Yannick OUBREYRIE, maire.

**PRESENTS** : Yannick OUBREYRIE – maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1<sup>ère</sup> adjointe, Michel LEVET – 2<sup>ème</sup> adjoint, Marie-France SOURZAT – 3<sup>ème</sup> adjointe, Jacques MORDRET – 4<sup>ème</sup> adjoint, Sylvie COUMES – 5<sup>ème</sup> adjoint, Christine HENON, Marianne MONIER, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Madeleine CAYRE

**REPRESENTES** : Colette VERGER donne procuration à Marianne MONIER, Sandrine BERGOUIGNOUX donne procuration à Christine HENON, Raphaël DAUBET donne procuration à Yannick OUBREYRIE, Frédéric VERGNES donne procuration à Michel LEVET, Christian FAGES donne procuration à Madeleine CAYRE, Pierre VERDIER donne pouvoir à Michèle FOURNIER-BOURGEADE

**ABSENT** : Jean-Pascal TESSEYRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et constate que le quorum est atteint.

### **1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Monsieur Jacques MORDRET** est désigné à l'unanimité des présents et des représentés.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025**

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 est **approuvé à l'unanimité des présents et représentés**.

### **3. AVIS SUR DOSSIER SARL BROUSSE ET FILS : AMENAGEMENT ET EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE TRANSIT ET DE RETRAITEMENT DE MATERIAUX ET STOCKAGE DE DECHETS INERTES**

Monsieur le Maire propose à Fabrice Brousse, gérant de la société Brousse et fils TP, et à son collaborateur de présenter leur projet de plateforme de recyclage des déchets inertes prévu sur l'ancien dépôt d'ordures ménagères situé face la SOLEV.

M. Brousse remercie le conseil pour son accueil et présente sa société, PME de 30 employés, qui intervient principalement dans le domaine des canalisations. Elle a comme principaux clients des syndicats eau potable et travaille également pour le compte d'Enedis et de TE 46 dans le cadre de travaux d'électrification.

L'entreprise se préoccupe depuis 2015 du devenir des déchets inertes et depuis 2024 de nouvelles réglementations inscrites dans le code de l'environnement s'imposent aux entreprises et maîtrises d'ouvrage publiques pour faire un tri à la source des déchets inertes et les valoriser. Les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique en cas de stockage. Ils ne brûlent pas, ne se décomposent pas et ne sont pas dangereux pour l'environnement. Ce sont les terres cailloux, certains enrobés selon analyses, béton de déconstruction. Le bois, le plastique, le plâtre sont exclus de cette catégorie. En France 30 millions de tonnes de déchets inertes sont produits dont 60 % sont valorisés.

Une traçabilité des déchets est obligatoire pour les détenteurs de déchets (dont les collectivités) par l'inscription dans un registre et, dès 500 m<sup>3</sup>, par une déclaration sur un site national. Au-delà de l'aspect réglementaire, la valorisation, à proximité, d'une matière 1<sup>ère</sup> qui était gâchée alors que pouvant se substituer à des matériaux de carrières, s'intègre dans la notion d'économie circulaire. Cette valorisation permet de descendre de 50 à 60 % le bilan gaz à effet de serre par rapport à une utilisation de produit de de carrière.

L'expérience acquise avec sa plateforme de Condat permet à l'entreprise Brousse de viser une revalorisation de 90 à 95 % des déchets entrant. Très présentes en milieu urbain, les plateformes de valorisation doivent se développer en milieu rural. Un travail est effectué au niveau du département pour mailler le territoire et apporter des solutions de proximité aux entreprises.

L'entreprise Brousse a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par Cauvaldor sur la ZA de Martel du fait de la proximité de Martel avec la plateforme de Condat, l'accès sécurisé et aisé du site et l'absence d'habitation aux abords immédiats.

L'implantation de la plateforme de valorisation sur le site d'une ancienne décharge évite par ailleurs la consommation d'espaces naturels et va par ses aménagements améliorer la perception du site.

Le dossier a été réalisé par le bureau d'études Ectare qui a travaillé sur la partie environnement du PLUIH.

Pour l'accès au site, une seule permission de voirie sera demandée pour une entrée depuis la RD 803, la sortie des engins se fera par le carrefour sécurisé existant. Le site sera organisé avec une partie accueil le long du merlon et des matériaux stockés selon leur nature, ceux devant être traités par le concasseur mobile seront dirigés vers la zone boisée, les matériaux revalorisés stockés joueront également un rôle de barrière phonique.

En annexe, une centrale de distribution automatique de béton sera installée sur la partie constructible du terrain. Ce béton, réalisé principalement avec les matériaux valorisés sur place et délivré sur des volumes allant de 300 l à 1 m<sup>3</sup>, est destiné à de la petite maçonnerie.

Le site sera équipé pour assurer à la sécurité du site : citerne incendie, bassin de rétention. L'entreprise s'est engagée à adhérer à l'ASA et amener à ses frais l'eau sur la parcelle. Les canalisations seront dimensionnées de façon à pouvoir également servir à la défense incendie de la commune.

ICPE (installation classée au titre de la protection de l'environnement), le site fera l'objet de suivi qualité de l'air et de mesures de bruits. Afin de réduire la poussière, essentiellement générée par la circulation, la vitesse sera limitée et la circulation à sens unique. Les machines sont par ailleurs équipées d'asperseurs (arrosage utilisant de l'eau d'irrigation) et les voies de circulation seront revêtues.

Le dossier de consultation est mis à disposition du public jusqu'au 5 février 2026 et l'entreprise espère une décision de l'Etat avant le mois de juillet.

L'aménagement de la plateforme représente un investissement de 800 000 € et son exploitation générera 2 à 3 équivalents temps plein.

Toutes les machines étant thermique, il n'y a pas de besoins en électricité. Une réflexion sera menée ultérieurement pour installer sur la zone constructible un hangar à toiture photovoltaïque pour le stockage des matériaux.

L'expérience sur Condat montre que la plus grosse problématique est la dégradation de la voirie communautaire.

Les horaires d'exploitation sont définis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

M. le Maire remercie les intervenants qui quittent la salle.

M. le Maire propose au Conseil d'émettre un avis favorable à ce projet qui permettra la valorisation d'un espace et la création d'emplois.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

#### **4. DESHERBAGE DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE : PRINCIPES ET CRITERES**

Mme Coumes explique que le désherbage consiste à retirer les livres obsolètes ou dégradés pour pouvoir accueillir des ouvrages récents prêtés par la bibliothèque départementale ou achetés grâce à la subvention annuelle de la mairie. Les bénévoles de la médiathèque ont établi la liste des ouvrages concernés en collaboration avec l'agent de la médiathèque et les bibliothécaires itinérants de Cauvaldor. Les livres retirés seront marqués et répartis dans les boîtes à livres.

M. le Maire propose au Conseil de valider la mise en œuvre du désherbage.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

#### **5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL TECHNIQUE AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE (SMECMVD)**

M. Levet rappelle que la compétence assainissement collectif a été transférée au SMECMVD au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Dans l'attente de la structuration des services au niveau syndical, l'exploitation de la compétence s'appuie sur le personnel technique communal. Celui-ci assurait jusqu'à présent le fauchage de la station d'épuration et des 5 pompes de relevage ainsi que le broyage du faucardage des roseaux sous le contrôle de la SAUR, fermier. Pour 2026, le personnel communal assurera le broyage du faucardage.

M. le Maire propose au Conseil de valider la mise à disposition du personnel technique au SMECMVD.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

#### **6. DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE 46 (ADSM46)**

M. le Maire soumet au Conseil la demande de subvention de 150 euros de l'association départementale des secrétaires généraux de mairie du Lot pour l'organisation de leur 1<sup>er</sup> congrès.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

## **7. APPEL A CANDIDATURES – INSTALLATION ET EXPLOITATION ECONOMIQUE – ZONE DE LOISIRS DE GLUGES**

M. Levet rappelle l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en 2025 pour la mise en place d'une restauration type food-truck sur la zone de loisirs de Gluges. Au regard de l'expérience décevante de l'an passé, un nouvel appel à candidature plus précis demandant un descriptif de l'offre de restauration et des modalités d'exploitation (descriptif menus, tarifs, horaires, moyens humains, gestion déchets, préservation de l'environnement ...) a été préparé. M. le Maire précise l'importance de cadrer les horaires d'ouverture afin de préserver les riverains des éventuels débordements nocturnes.

Monsieur le Maire propose au Conseil le lancement d'un nouvel AMI pour la restauration sur la zone de loisirs de Gluges.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

## **8. LIBERATION D'UN COMPTE A TERME OUVERT AUPRES DE L'ÉTAT**

Dans l'attente d'encaissements de trésorerie, M. le Maire propose au Conseil de libérer 50 000 euros de l'un des 7 comptes à terme ouverts par la commune.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

## **9. APPEL A PROJETS DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2026 – CLUB-HOUSE DU CLUB DE FOOTBALL**

L'association Valroc foot encadre 180 jeunes du territoire qui viennent jouer au foot à Martel. Ils ne disposent d'aucun local pour s'abriter, hormis un petit local de Cauvaldor au-dessus du gymnase. M. le Maire propose de récupérer via une convention le local du comité des fêtes pour le restructurer en club house avec un préau pour abriter les enfants et une salle de réception de plain-pied. Ce local pourra également, au travers de conventions, servir aux autres associations et permettra aussi de recevoir de façon agréable les autres équipes. Les vestiaires et sanitaires restent à l'ancien gymnase.

Le local dont disposait Valroc au gymnase deviendra le club-house du tennis.

L'investissement estimé à 173 272,73 € HT pourrait être financé par de la DETR (51 981,82 €), le programme FAST du Département (34 654,55 €), le fonds de concours de CAUVALDOR (31 981,82 €), la fédération de foot (20 000,00 €) et un autofinancement de 34 654,55 €. Certains aménagements pourront être réalisés par les bénévoles du club de foot ce qui devrait minimiser le budget.

Mme Cayre souligne l'importance de communiquer sur l'alcool et le sport. M. le Maire indique qu'un rappel sera fait sur l'interdiction de consommer des alcools forts. Mais il est important que les jeunes aient un lieu de convivialité où se retrouver.

M. le Maire soumet le projet de club-house à l'approbation du Conseil.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

## **10. ACCEPTATION DONS : EGLISE SAINT-MAUR**

M. le Maire informe le Conseil qu'à la suite de la campagne lancée pour la restauration de l'église Saint-Maur, 19 445 € de dons ont été reçus. Il propose d'accepter ces dons et précise qu'une régie sera ouverte pour éviter de délibérer à chaque dépôt de dons.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

## **11. CREATION D'UN POSTE PERMANENT : PROMOTION INTERNE**

Le centre de gestion (CDG) a établi une liste d'aptitude pour un poste d'agent de maîtrise par voie de promotion interne. Un agent des services techniques a déposé un dossier qui a été accepté par le GDG et par le Maire. M. le Maire précise que l'agent concerné est une personne motivée, fiable, qui a le sens du service public et qui mérite cette promotion. Cette nomination n'aura aucune incidence sur la hiérarchie en place.

M. le Maire propose au conseil de créer le poste d'agent de maîtrise correspondant.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

## **12. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Coordination rurale** : M. le Maire signale la demande de la Coordination rurale d'enlever le drapeau européen du fronton de la mairie en solidarité avec les agriculteurs. Il affirme son soutien aux agriculteurs mais dit son refus d'enlever le drapeau.

**Chapelle Maraden** : La commune de Floirac a décidé d'attribuer un don de 1000 € pour la chapelle Maraden rappelant les 2 lieux d'expression de Miklos Bokor, la chapelle Maraden et l'ancienne école des sœurs de Floirac.

**Eclairage public** : M. Levet signale que la phase 1 est terminée route de Creysse et route de Souillac offrant un meilleur éclairage avec une consommation bien moindre. Ce nouvel éclairage par leds permettra à terme de programmer l'intensité voulue. M. le Maire suggère de baisser l'intensité au maximum pour maintenir toute la nuit un éclairage dans les rues. Le passage aux leds permettra à terme d'économiser 15 à 20 000 €/an.

**Cours des fossés** : l'entourage bitumineux des arbres a été enlevé, les gravillons seront balayés courant mars ou avril par Cauvaldor et les places retracées par la commune, 3 tilleuls ont été plantés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Maire  
Yannick OUBREYRIE

Le secrétaire de séance  
Jacques MORDRET